

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	— » — »	— » — »	11 » 7 » »	2 » 48 soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
{ Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
{ Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 25 Mai.

La journée du 23 mai à Paris a été bonne pour l'ordre, grâce aux précautions prises par M. le Préfet de police, M. Andrieux.

Voici les dépêches de la journée :

Une heure. — Quelques personnes défilent autour de la colonne de la Bastille. Les sergents de ville font circuler les groupes de curieux. Deux individus porteurs de couronnes rouges ont été arrêtés et conduits au commissariat de police voisin. Cet incident a produit un rassemblement de 5 ou 600 personnes. Une douzaine d'individus ont essayé de délivrer les deux personnes arrêtées. Des coups de poing ont été échangés. Plusieurs arrestations ont été faites. Un des individus arrêtés a essayé d'arracher le sabre à un agent, mais il n'a pu y parvenir.

On assure que l'un des porteurs de couronnes est le citoyen Etienne, secrétaire de la Société des Egaux.

Trois journalistes ont été arrêtés dans la bagarre; on les a relâchés quelques instants après.

Deux heures. — Une quarantaine de personnes arrivent sur la place. L'une d'elles porte une grande couronne noire. Sur une invitation des agents, ce groupe se disperse. Le porteur de la couronne monte en voiture et se rend au cimetière du Père La Chaise.

Deux heures 30. — La place de la Bastille a presque repris sa physionomie habituelle. Des groupes assez nombreux se dirigent, par la rue de la Roquette, vers le cimetière du Père La Chaise.

Trois heures. — De nombreux petits groupes, formant un total de 600 personnes environ défilent devant le mur où furent fusillés des communards. — Parmi les manifestants, plusieurs portent des immortelles rouges à la boutonnière. La plupart sont de simples ouvriers. Les bouquets et les couronnes sont déposés contre le mur.

Trois heures 30. — Deux individus porteurs de couronnes, ayant refusé d'obéir aux agents qui les invitaient à circuler, sont arrêtés.

Quatre heures 30. — Trois individus ont été arrêtés rue de la Roquette.

Aucun incident grave n'a été signalé nulle part.

Comme on le pense bien, les feuilles radicales, sont furibondes. D'après le *Réveil social*, c'est la police qui a manifesté. Le *Rappel* estime que le Préfet de police « a tenu à prouver une fois de plus, à quel point il manquait du tact et du sang-froid nécessaires à l'exercice de ses fonctions. » Le *Mot d'ordre* est plus cruel. Il publie une déclaration par laquelle quelques naïfs de la radicaillerie « protestent énergiquement » contre les agissements de gouvernants « qui ne doivent leurs situations politiques qu'aux manifestations dont ils étaient partisans alors qu'ils n'étaient pas ou pouvaient voir. »

Voici les résultats des quatre élections législatives de dimanche dernier :

Première circonscription de Lyon.

Inscrits.....	24,287
Votants.....	15,696
Blanqui.....	5,956
Rochet.....	5,188
Ferrer.....	2,650
Nuls ou perdus.....	1,875
Ballotage.	

M. Ferrer se désiste en faveur de Blanqui.

Arrondissement d'Aurillac.

MM. Adrien Bastid, républicain.....	8,899 élu.
Léon Cabanes, radical.....	7,087

Arrondissement de Ribérac.

MM. Lanauve, conservateur.....	8,083 élu.
le D ^r Achille Simon, radical.....	6,898

Arrondissement de Sarlat.

MM. Roger, républicain.....	8,769 élu.
Sorbier, bonapartiste.....	6,648

On ne doute pas du succès de Blanqui à Lyon, dans quinze jours.

L'élection de nos voisins d'Aurillac a une signification importante. M. Bastid, fils du regrettable député, mort dernièrement, avait été repoussé par une réunion électorale composée des conseillers municipaux d'Aurillac et d'une centaine de délégués des cantons. Il n'avait réuni qu'une quinzaine de voix, et on lui avait préféré M. Léon Cabanes, maire d'Aurillac, connu par son radicalisme. Cela montre une fois de plus ce que valent tous ces comités qui font tant de bruit et qui essayent d'imposer des candidatures. Les électeurs ont repoussé le radical pour choisir le républicain modéré qui ira prendre la place de son père au centre gauche.

Des élections municipales ont encore eu lieu à Marseille pour dix huit conseillers. Cela ne finit pas dans cette ville où l'on démissionne avec la plus étonnante facilité. Sur 63 mille électeurs inscrits, 14 mille seulement se sont présentés au scrutin, et comme il faut le quart des électeurs inscrits pour valider une nomination, personne n'a été nommé. C'est un joli spectacle. Quel réveil, le jour où le parti Conservateur se présentera aux urnes avec le même ensemble que la coterie des agitateurs !

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La discussion des tarifs a continué pendant plusieurs séances au milieu de l'inattention générale, interrompu seulement par un remarquable discours de M. Rouher.

Une longue discussion a été soulevée sur l'article du projet de tarif douanier relatif au fil de coton. Par 339 voix contre 96, l'Assemblée a repoussé le tarif proposé par la commission, manifestant ainsi son hostilité contre les tendances protectionnistes. Il est vrai qu'elle a rejeté, par contre, divers amendements tendant à l'abaissement des droits que le gouvernement juge indispensables pour servir de base aux négociations futures. Elle n'a pas voulu entrer dans le différend qui s'est élevé entre la filature et le tissage, et elle a conclu, en somme, au maintien du *statu quo* qui a permis jusqu'ici à ces diverses industries de vivre et de prospérer.

M. Benjamin Raspail a déposé aux applaudissements de la gauche, en son nom et au nom d'un grand nombre de ses collègues, deux propositions de loi tendant, l'une à la fixation du 14 juillet

comme jour de la fête nationale, l'autre à la suppression du chapitre métropolitain de Sainte-Geneviève et à la restitution du Panthéon à la destination qui lui fut donnée par l'Assemblée nationale en 1791.

M. Paul de Cassagnac a annoncé qu'il avait déposé une demande d'interpellation sur les agissements de M. le préfet du Gers et son ingérence dans les élections de Mirande. Sur la demande du gouvernement, le renvoi à trois semaines de l'interpellation de M. Paul de Cassagnac a été prononcé.

M. le président a fait connaître qu'il avait reçu de M. le garde des sceaux une demande en autorisation de poursuites contre M. le duc de Padoue. Cette demande sera imprimée et distribuée. On sait que M. le duc de Padoue, député bonapartiste et ancien ministre de l'intérieur sous l'Empire, est accusé d'avoir voté deux fois dans la même année. Divers membres de la gauche auraient voulu que cette affaire ne fût pas poursuivie.

M. Félix Pyat demande dans le *Mot d'ordre*, la tête des hommes du 4 septembre. Après avoir rappelé leurs actes, il déclare que « Louis XVI avait été condamné pour moins. » Il faut à M. Félix Pyat la tête de M. Gambetta, la tête de M. Arago, la tête de M. Jules Ferry, la tête de M. Eugène Pelletan, la tête de M. Jules Simon.

C'est surtout à M. Gambetta et à M. de Freycinet qu'en veut celui qui, proscrit ou présent, fut toujours le lointain Félix Pyat. Le soleil de Saint-Sébastien offusque son bateau de charbon. M. Gambetta est « étranger comme Bonaparte, parjure comme Bonaparte, traître à la République comme Bonaparte ». M. de Freycinet est l'imbécile Freycinet, et tous ceux qui ne pensent pas comme Félix Pyat sont des sauvages ivres.

Telle est la leçon quotidienne que l'on donne au peuple. Ce n'est pas nous qui faisons ce récit et cette réflexion, mais bien le *National* dont le républicanisme est bien connu.

Il y a donc deux côtés bien distincts dans le radicalisme. D'un côté sont ceux qui tiennent le pouvoir et de l'autre ceux qui veulent le prendre. Parmi ces derniers, on tient un langage véridiquement inouï. Non seulement on insulte les radicaux montés du pouvoir, mais on trouve déjà M. Clémenceau trop mou. Écoutez l'*Egalité* : « Voilà qu'aujourd'hui M. Clémenceau brâme après les libertés absentes et somme le com- » père Gambetta d'aboutir ! Mais, farceur de » radical, pourquoi donc avez-vous lutté de » toutes vos forces contre les hommes qui com- » battaient pour ces libertés ? On vous connaît, » tristes masques. »

Ça va bien, et comme il faut s'empressez d'exécuter les décrets du 29 mars....

INFORMATIONS

Il s'est passé un fait grave à la commission du budget, M. le président du conseil et M. Magnin ont demandé que la commission hâtât ses travaux, de façon à permettre que le budget soit voté avant le 15 juillet, les élections des conseils généraux nécessitant la séparation à cette date. M. Rouvier, rapporteur, et M. Brisson, président de la commission ont témoigné à cette demande un grand étonnement et ont manifesté nettement leur préférence pour une

discussion en octobre.

Des motifs sérieux, ils n'en ont pas allégués. On se demande contre qui est dirigé ce mauvais vouloir de la commission. M. Gambetta serait-il suspect ? Tout le monde sait que M. Gambetta désire que la Chambre rentre dans la bonne voie parlementaire en n'ajournant pas une nouvelle fois le budget à la fin de l'année.

Une punition a été infligée par le général Desandré et par le colonel du 63^e de ligne, en garnison à Limoges, à un officier de ce régiment, pour avoir fait enterrer son père civilement.

Le conseil des ministres s'est occupé de cette question.

La *Patrie* raconte ce qui suit sur M. Fallières, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, député de Nérac : « M. Fallières a fait ses études au séminaire ; il appartient à une famille sincèrement légitimiste. Quant à ses opinions personnelles, elles ne nous sont pas bien connues. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il est l'auteur d'une ode très élogieuse adressée à l'impératrice Eugénie en 1869, et qui a été retrouvée dans les papiers des Tuileries. »

Les Frères avaient 864 élèves dans leurs quatre écoles de la Guillotière, à Lyon, quand elles étaient communales. Sait-on combien ils en ont perdu depuis la laïcisation ? Six seulement, six.

A Berlin, M. de Bismarck a présenté un projet de loi sur l'application des fameuses loi de mai contre les catholiques. Telles qu'elles avaient été votées sous l'influence du ministre Falk, ces lois étaient une machine de guerre contre l'Eglise catholique et elles avaient amené la rupture complète entre Rome et Berlin. Depuis la mort de Pie IX, des négociations ont eu lieu pour obtenir le retrait de ces lois et pour sceller la paix entre l'Eglise et l'Etat. Aujourd'hui, nous voyons les résultats des négociations : ils se résument dans un projet de loi qui soulève l'opinion publique. Le gouvernement ne révoque pas les lois de mai, il ne fait pas sa paix avec Rome : il stipule tout simplement que désormais M. de Bismarck et les organes du ministère auront le droit d'appliquer ou de ne pas appliquer les lois de mai.

Cette combinaison est repoussée à la fois par les membres du centre et par les progressistes. Les uns trouvent indigne la dépendance dans laquelle l'Eglise serait placée; les autres appréhendent avec raison que, M. de Bismarck soit muni d'un pouvoir discrétionnaire.

M. Constans, à son avènement à l'Intérieur, était fort embarrassé : il ne trouvait plus personne à révoquer. Pendant les huit premiers jours, son anxiété a été grande.

Enfin, M. Constans vient de mettre, heureusement, la main sur une épuratoire. Il a révoqué M. Marchi, directeur de la maison centrale d'Aniane (Hérault).

M. Marchi était le directeur de l'île Sainte-Marguerite lorsque l'ex-maréchal Bazaine s'évada.

On se rappelle qu'en même temps que le colonel Villette, les gardiens qui avaient laissé leur prisonnier s'échapper furent traduits devant

le tribunal correctionnel de Grasse, sous l'inculpation de négligence.

Les gardiens subalternes furent condamnés à des peines variant d'un mois à six mois de prison ; mais leur chef, M. Marchi, fut acquitté ; il fut même envoyé dans la maison centrale de Pau, puis dans celle d'Aniane.

Orient

M. Goschen est arrivé à Paris lundi et y a vu M. de Freycinet. Il se rend à Vienne, où il s'entendra avec le baron Haymerlé, et il sera à Constantinople le 27. On sait quelle est la politique qu'il est chargé d'y porter. C'est celle que l'opposition, aujourd'hui au pouvoir, opposait naguère à lord Beaconsfield, celle que la circulaire de lord Granville a déjà annoncée aux puissances. Il s'agit de substituer le concert européen à la lutte, moitié couverte, moitié ouverte, que l'Angleterre livrait depuis trois ans à la Russie. On cherchera à obtenir le consentement des divers Etats qui étaient représentés au Congrès de Berlin, et, une fois ce consentement obtenu, on exigera de la Porte l'exécution complète des engagements qu'elle a souscrits.

Les stipulations du traité de 1878 qui restent à exécuter ne sont pas nombreuses. Il s'agit de mettre le Montenegro en possession du territoire qui lui a été cédé, et que les Albanais refusent d'évacuer. Il s'agit de régler les nouvelles frontières que la Grèce doit recevoir aux dépens de la Turquie, et sur lesquelles on n'est pas encore parvenu à se mettre d'accord. Il s'agit, enfin, d'obtenir du gouvernement ottoman les réformes qui, d'après les articles 23 et 61 de l'instruction de Berlin, doivent être effectuées tant en Arménie que dans les provinces de la Turquie d'Europe. Mais si ces réclamations ne sont pas nombreuses, elles ont leur gravité.

Le chapitre des réformes, en particulier, est une très grosse affaire. L'expression en est si élastique qu'on peut en tirer tout ce qu'on voudra. Rien ne serait plus facile que d'en déduire le droit de mettre le sultan en tutelle, de lui imposer une administration européenne, de changer toutes les conditions de son gouvernement. Il n'est conception si aventureuse de l'esprit de M. Gladstone que ne puissent, au besoin, favoriser les clauses que nous avons citées. Aussi la vérité est-elle que les propositions du cabinet anglais constituent des simples préliminaires, le côté ostensible d'une politique dont les arrière-pensées ne sont un mystère pour personne.

M. Gladstone n'est pas homme à oublier, au pouvoir, les vœux qu'il a exprimés lorsqu'il était dans l'opposition. Il est trop possédé de ces idées pour s'en laisser détourner par autre chose que des obstacles absolus, et, d'un autre côté, il parle trop souvent en public, pour ne pas mettre tout le monde dans la confiance de ce qu'il pense. La diplomatie européenne, qui va avoir à considérer les demandes du cabinet anglais, n'aura qu'à accuser son manque de mémoire si elle se trompe sur la portée des mesures qui lui sont proposées.

La haine du Turc, et de sa religion encore plus que de sa race, le désir de l'extirper de la Turquie ; le dessein de substituer à la domination ottomane l'autonomie des diverses nationalités qui occupent la péninsule des Balkans, une sympathie secrète pour la Russie, dont on affecte de ne pas redouter l'ambition, une aversion non déguisée pour l'Autriche, tels sont les articles du credo politique que M. Gladstone a vingt fois formulé dans ses discours parlementaires et électoraux, et dont il aborde aujourd'hui l'exécution sous la forme spécieuse d'une invitation adressée aux puissances à l'effet d'obtenir une observation plus complète du traité de Berlin.

Il est à croire que, sous cette forme, la proposition de lord Granville sera généralement accueillie. (Temps.)

Saint-Petersbourg, 20 mai.

Le bulletin officiel concernant l'état de santé de l'impératrice de Russie, porte que l'auguste malade s'est sentie plus mal cette dernière semaine. Les symptômes de la maladie sont plus accentués et les forces ont un peu diminué.

RACHAT DES CHEMINS DE FER

Nous avons donné le résumé de la discussion qui a eu lieu dans le sein de la Commission des chemins de fer et qui s'est terminée, nos lecteurs

le savent, par l'invitation faite au rapporteur par M. Lebaudy, de chercher une formule qui, tout en indiquant les préférences de la Commission, ne l'exposât pas au danger d'échouer devant la chambre.

Le XIX^e Siècle après avoir reproduit ce compte-rendu le fait suivre des observations suivantes :

Cette séance a donc une importance considérable. Tout d'abord, on en est déjà revenu à l'idée déjà adoptée, puis oubliée un instant, de M. Ribot, c'est-à-dire qu'on a été obligé de reconnaître qu'il n'était ni logique, ni même digne d'une commission parlementaire de voter une mesure telle que le rachat des lignes du réseau de l'Orléans sans que personne sût ce qu'on ferait des lignes rachetées.

Il est naturel qu'on propose au Parlement de voter certaines lois et de s'en remettre au pouvoir exécutif du soin d'assurer leur exécution. Mais voter un rachat de lignes et ne pas s'inquiéter de ce que le gouvernement peut en faire, les exploiter, les revendre, les donner à bail, à régie, à ferme, ce serait un fait inouï, aussi extraordinaire que le vote d'un crédit sans détermination spéciale. Il a fallu renoncer à cette fantaisie et attaquer le taureau par ses cornes, c'est-à-dire discuter dans quel but on votait le rachat par l'Etat.

Ce but, c'est celui que nous n'avions cessé de prévoir, non sans en signaler les dangers et les inconvénients ; on veut arriver à l'exploitation de l'Orléans par l'Etat, c'est-à-dire livrer tous les chemins de fer à cette exploitation, car le rachat isolé est une chimère. Il y a, dans la Commission, une majorité qui, trop exclusivement préoccupée de la question des tarifs, en cherche la solution dans l'exploitation par l'Etat, quand elle est ailleurs. Soit. Comme le dit le compte rendu, la Chambre prononcera le dernier mot. Malgré toutes les tentatives faites pour escamoter la question, elle se posera avec la netteté désirable. Car M. Lebaudy a fait vraiment preuve de trop de naïveté en disant que « les rapporteurs chercheraient une formule qui, tout en indiquant les préférences de la Commission, ne l'exposât pas aux dangers signalés par M. Waddington. » C'est-à-dire, les rapporteurs vont chercher à tromper la Chambre ! M. Waddington a constaté que l'idée de l'exploitation par l'Etat créerait des inquiétudes dans le public et rencontrerait à la Chambre de vives résistances. Nous le remercions d'avoir si bien répété ce que nous disons depuis six mois. Nous devons aussi remercier M. Lebaudy de son aveu dépourvu d'artifices. Il avertit la Chambre de la portée de l'acte qu'on lui demande tout justement par le soin qu'il prend de recommander aux rapporteurs de la lui dissimuler ! Que les rapporteurs réussissent ou non dans leur besogne singulière, le résultat est le même : la Chambre est avertie, avertie par M. Lebaudy lui-même. Il est adroit de dorer la pilule aux gens. Mais, quand on les avertisse tout aussitôt que, quelque dorée qu'elle soit, la pilule sera amère, l'adresse tourne contre ceux qui la pratiquent. Nous ne redoutons rien, dans cette question, que de la confusion et du malentendu : toute confusion cesse, M. Lebaudy ayant appris aux députés, avec une bonne grâce naïve, que s'ils se doutaient de ce qu'on leur demande, ils se hâteraient de le refuser, dans l'intérêt du pays et des contribuables.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Association philotechnique

DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉLÈVES DES COURS D'ADULTES.

Dimanche, 23 mai, à 4 heures du soir, a eu lieu, dans la grande salle des assises du tribunal de Cahors, la distribution des prix aux meilleurs élèves des cours faits par les membres de la Société philotechnique.

Cette solennité était présidée par M. le préfet du Lot. M. le maire a prononcé un discours dans lequel il a fait connaître le but de la Société philotechnique ; il a rendu hommage au zèle désintéressé des professeurs qui ont dirigé ces cours.

M. Delpech, professeur de quatrième au lycée et secrétaire de la Société, a parlé ensuite des divers cours professés, des résultats obtenus et des efforts de la jeunesse cadorcienne pour profiter de cette instruction plus que gratuite, puisque la Société philotechnique prend aussi à sa charge livres, papiers, plumes, tout enfin ce qui est nécessaire pour que les élèves puissent tirer des leçons tout le profit possible. M. Delpech a retracé les grandes difficultés que la Société philotechnique avait eues à vaincre à son début, difficultés qui existent encore car les fonds sont épuisés, et il reste un déficit pour l'an prochain, malgré la subvention de 120 fr. accordée par le ministre de l'instruction publique. Ce déficit ne pourra être comblé que par l'accession de nouveaux sociétaires qui voudront soutenir l'œuvre si heureusement commencée. Puis a eu lieu la proclamation des lauréats parmi lesquels nous avons remarqué Jacques Vaissières, perroquier sur la place des Petites Boucheries, qui, à l'âge de 42 ans, n'a pas hésité à se mettre bravement sur les bancs de l'école, et qui, en moins de trois mois, a appris à lire assez couramment. Le nom d'un soldat du 7^e de ligne, a été aussi cité pour un fait semblable.

LISTE DES LAURÉATS

Prix d'honneur offert par M. le ministre de l'instruction publique

Kernevès, employé de commerce.

Arithmétique et géométrie.

1^{er} prix, Kernevès.

2^e — Alibert Léon.

3^e — Griffoul.

4^e — Lepetit, employé de commerce.

Littérature et grammaire française.

1^{er} prix, Kernevès.

2^e — Alibert, typographe.

3^e — Clary, typographe.

4^e — Lepetit.

Allemand.

1^{er} prix, Alibert.

2^e — Clary.

Comptabilité.

1^{er} prix, Arnaud Baptiste, emp. de commerce.

2^e — Berber.

3^e — Arnaud Edouard, emp. de commerce.

4^e — Delord.

Orthographe.

1^{er} prix, Luc Marcellin, maçon.

2^e — Rougier Baptiste.

3^e — Henry Augustin, typographe.

4^e — Griffoul Léon.

5^e — Delfour Pierre.

6^e — Magot Jean.

Calcul.

1^{er} prix, Henry Augustin.

2^e — Lavergne Pierre.

Ecriture.

1^{er} prix, Estournel.

2^e — Fournatié.

3^e — Darnis.

4^e — Roget.

Lecture.

1^{er} prix, Vayssière, coiffeur.

2^e — Dulas, soldat au 7^e de ligne.

3^e — Frécheville.

4^e — Claret.

5^e — Guiraudet.

6^e — Buzis.

7^e — Tulet.

8^e — Estournel Louis.

9^e — Ayot.

10^e — Hermaïo.

Nous félicitons cordialement tous ces jeunes gens de leurs succès, et nous les engageons à persévérer dans leurs études. Les livres des prix sont magnifiques, la Société philotechnique les doit à la générosité du ministre et à celle de plusieurs auteurs. La solennité a été très brillante et le concours de l'Orphéon n'a pas peu contribué à son éclat ; elle produira un bon effet pour l'avenir de l'enseignement populaire dans nos murs.

Dimanche, à 8 heures du soir, dans la salle de l'Orphéon, à l'hôtel de ville, a eu lieu le concert de M. Emile Wroblewski, de passage à Cahors.

Comme toujours, l'éminent pianiste a tenu son auditoire sous le charme de son exécution aussi variée que brillante.

Nous avons déjà fait connaître notre sentiment sur le talent de cet artiste hors ligne, dont la réputation est faite.

Nous le remercions cordialement, au nom de tous les amateurs de bonne musique, des

heures délicieuses qu'il nous a fait passer dans le ravissement et l'admiration.

LES TIMBRES-POSTE.

On s'était aperçu, depuis quelque temps, au ministère des postes et des télégraphes, qu'un certain nombre de bureaux de tabac vendaient au public des quantités assez considérables de timbres-poste de différents prix, sans s'approvisionner que très rarement auprès de l'administration, M. Cochery, dont l'esprit toujours éveillé, a si bien pénétré tous les détails des services qui lui sont confiés que son département ministériel se trouve être aujourd'hui l'un des mieux contrôlés, coùt quelques soupçons, et procédant avec ordre, pria son collègue de l'intérieur de faire pratiquer par le préfet de police une enquête afin de constater si, par hasard, il n'existerait pas une fabrique occulte de faux timbres.

L'enquête fut faite et donna un résultat négatif.

Restait à savoir si les marchands soupçonnés n'avaient pas trouvé le moyen de faire disparaître les maculatures de la poste sur les timbres ayant déjà servi.

On consulta la Banque de France ; à la suite d'expériences répétées, les employés supérieurs de ce grand établissement rendirent également une réponse négative.

Alors, M. Cochery consulta tout simplement un chimiste de ses amis. Il lui confia un certain nombre de timbres complètement noircis, et et tout à fait hors d'usage en apparence ; quelques heures après, le ministre recevait les mêmes timbres parfaitement lessivés et paraissant sortir de la machine à découper.

La fraude n'était plus douteuse, et elle a dû porter, sur des quantités considérables.

Le ministre, pour empêcher le retour de pareils actes, vient de faire composer une nouvelle encre, à base de pétrole, qui mettra les timbres hors d'usage.

MINISTÈRE DES FINANCES

Direction générale des Contributions directes

Avis.

Un concours sera ouvert au mois d'août 1880 pour le surnumérariat dans l'administration des Contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter, trouveront auprès de M. le Directeur des Contributions directes de leur département, tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès-lettres ou de bachelier ès-sciences.

Le registre d'inscription sera clos à Paris, le 20 juillet. Les demandes qui parviendraient après cette date à l'administration centrale ne pourraient être reçues que pour le concours de 1881.

Les candidats seront ultérieurement avisés du lieu de réunion de la commission devant laquelle ils devront se présenter pour subir l'examen.

Angoulême 20 mai.

Ce matin, à dix heures, a eu lieu à la cathédrale le service funèbre du cardinal Pie. L'évêque de Limoges, le clergé des environs et une foule nombreuse assistaient à cette cérémonie.

La musique du 107^e a exécuté plusieurs morceaux. Il n'y avait pas de troupes, les honneurs militaires seront rendus seulement à Poitiers.

Le secrétaire général de la préfecture, un conseiller de préfecture, le tribunal civil, le parquet, le tribunal de commerce en tenue de ville, une députation du 17^e de ligne, du 34^e et du 21^e d'artillerie, en tenue de service et beaucoup d'officiers supérieurs, assistaient également à cette cérémonie.

Le corps du cardinal sera dirigé sur Poitiers par le train partant ce soir à 5 h. 55.

Nous lisons dans le Journal d'Agen :

Nous avons annoncé hier qu'un crime épouvantable avait été commis au Mas-d'Agénais.

Fort heureusement cette nouvelle ne s'est pas confirmée.

Il y a eu mort, mort horrible ; mais cette mort paraît être le résultat d'un suicide et non

d'un assassinat.

Voici ce qui a donné lieu à l'erreur. Notre correspondant nous télégraphiait : « Cadavre femme trouvé dans mare; quatre membres liés ensemble. »

D'où nous avons conclu que les membres pour être liés avaient dû être séparés du corps et qu'il y avait eu crime.

Fort heureusement, nous le répétons, nous avions mal conclu.

Voici, du reste, les faits tels que nous les fait connaître notre correspondant; que nous félicitons sincèrement pour son activité en cette affaire :

« Informé qu'une femme avait été trouvée morte dans des circonstances extraordinaires, je me suis rendu à Calonges, lieu de la Trémoille, où j'ai recueilli les renseignements suivants :

« Dimanche dernier, la femme B... se plaignait à son mari et à ses enfants de violents maux de tête; la douleur lui arrachait ces paroles de désespoir : « Je me précipiterai. »

« Après le dîner de famille, la femme B... revêtit ses habits de dimanche et alla, avec sa fille entendre les vêpres à Calonges; après l'office, elle conduisit son enfant à la salle de danse, et, vers six heures, elles rentrèrent toutes deux à leur domicile. Elles se déshabillèrent et préparèrent le repas du soir, auquel la femme B... ne prit point part. Elle se coucha vers huit heures; son mari, sa fille et son jeune garçon ne tardèrent pas à se coucher aussi.

« Vers dix heures, le sieur B... s'éveilla, et, ne trouvant pas sa femme à ses côtés, il l'appela, se leva et alla voir si elle n'était point sous le hangard, ne l'ayant point trouvée, il alluma la lampe et se rendit dans l'étable où il espérait la rencontrer.

« Ayant aperçu la porte de l'étable ouverte, il sortit près de la voie publique et aperçut dans une mare des vêtements de femme. C'étaient ceux de son épouse.

« B... rentra précipitamment et appela ses enfants qui accoururent, et, en leur présence, retira le cadavre de l'eau, il s'assura que sa femme avait cessé de vivre et alla chercher ses voisins.

« Ceux-ci étant arrivés trouvèrent le corps de la femme B... sur le bord de la mare. Les jambes étaient étroitement serrées par une corde, les deux bras étaient aussi liés, mais le lien n'avait pas de nœuds.

« Les autorités se rendirent sur les lieux, et, dans la journée, le Parquet de Marmande se transporta à Calonges. MM. Dheur et Sarronville firent l'autopsie du cadavre, après qu'on eut photographié cette masse informe repliée en quatre parties. La malheureuse avait pris la précaution, pour ne pas manquer son coup, de relier sa tête avec les pieds à l'aide d'un long foulard.

« Il est probable que la femme B... fit tous ses préparatifs sur le bord de la mare et qu'elle s'y laissa choir après s'être mise dans l'impossibilité de pouvoir se mouvoir librement.

« Il paraît que le cadavre ne portait aucune marque de violence.

« La femme B... était âgée de quarante-deux ans, et avait une maladie dont elle souffrait depuis longtemps.

« La justice, informée, et nous saurons plus tard si la mort de la femme B... a été le résultat d'un crime, ce qui est peu probable, ou si c'est la fin d'un drame qu'on appelle suicide. »

On estime à 1 milliard 80 millions de livres la production totale du café dans le monde entier en 1878.

De cette colossale production, le Brésil a fourni la plus large part, c'est-à-dire 500 millions de livres; les Indes-Occidentales, 91 millions; l'Amérique centrale, 71 millions; total : 662 millions de livres pour la récolte américaine.

Lorsque le lieutenant-général d'artillerie Berson donna, au siècle dernier, un pied de café au Jardin des Plantes de Paris, il ne se doutait guère que 600 millions de livres de café — dont le débit sur les terrasses du boulevard rapporterait 5 milliards de francs au moins! — proviendraient de plantations qui toutes devaient avoir leur origine dans le spécimen qu'il offrit au Muséum, et dont un rejeton fut porté aux Antilles.

M. X..., propriétaire aux Grésillons (banlieue d'Asnières), a eu une bien désagréable surprise. Après être sorti de table vers sept heures et demie, il descendit dans son jardin où, étendu sur un banc, les yeux mi-clos, il fumait sa pipe, lorsque tout à coup il sentit quelque chose qui lui frôlait la jambe.

M. X..., ouvrit les yeux et vit devant lui un ours, un ours véritable. En proie à une frayeur bien légitime, le propriétaire se leva d'un bond en appelant à l'aide, et cela avec d'autant plus de force qu'un second ours puis un troisième, puis un quatrième surgissaient à droite et à gauche, et le tenaient en échec sur son banc.

A ces cris désespérés, les voisins accoururent et virent, non plus quatre ours, mais six de ces terribles quadrupèdes, tranquillement occupés à dévaster les plates-bandes.

En un instant la foule entourait le jardin; mais au moment où les plus courageux, s'armant de fourches, de bâtons, s'apprêtaient à leur donner la chasse, un homme à barbe incolte s'élança, une cravache à la main, et, réclamant les six quadrupèdes, les chassa devant lui jusqu'à un campement de vingt bohémiens, dressé depuis la veille à une portée de foin du jardin de M. X....

Renseignements pris, les six ours, qui appartiennent à la tribu nomade, avaient été confiés à la garde d'un jeune garçon qui, au lieu de veiller, s'était endormi.

Le commissaire de police, après avoir écouté les explications du chef de la peuplade, a obligé les bohémiens à plier leur tente et à s'éloigner au plus vite.

Deux nouvelles condamnations à mort à enregistrer.

La cour d'assises de Seine-et-Marne vient de condamner à la peine capitale, le nommé Fahy qui a tué sa mère en lui écrasant la tête à coups de talons de botte.

On comprend qu'en présence d'un pareil monstre, et malgré tous les efforts de M. Letavernier, son défenseur, le jury ait refusé d'admettre les circonstances atténuantes.

Le nommé Aldric Chale, âgé de 17 ans, journalier à Vaudeloze, arrondissement de Lisieux, reconnu coupable d'avoir tué son père d'un coup de fusil, crime qu'il avouait avec un cynisme effrayant, a été condamné à mort par la cour d'assises du Calvados.

Chale n'a manifesté aucune émotion en entendant prononcer le terrible arrêt.

Le conseil de guerre de Clotard-Réal a condamné à mort treize individus reconnus coupables d'avoir fait dérailler un train en Andalousie.

Treize autres individus ont été condamnés comme complices à vingt ans de travaux forcés.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Les dernières nouvelles de Reims sont moins satisfaisantes que les précédentes. Le préfet de la Marne, qui était rentré à Châlons, est revenu à Reims dans la soirée de samedi. Dans l'après-midi, la ville était un peu houleuse. La journée du lendemain a été calme.

À Roubaix, on a procédé à l'arrestation de plusieurs ouvriers belges qui s'étaient rendus coupables de bris de clôture au préjudice de divers industriels. Des arrêtés d'expulsion seront pris contre les individus arrêtés. Hier lundi, le travail reprenait.

Paris, 24 mai.

Avant l'ouverture de la séance d'hier, à la Chambre des députés, M. Raspail a interpellé vivement le ministre de l'intérieur sur les incidents de la journée de dimanche.

M. Constans s'est borné à répondre que le gouvernement n'a fait que son devoir.

Quelques députés du département de la Seine se sont réunis, et ont décidé que tous les députés de la Seine seraient convoqués pour s'occuper des arrestations faites dimanche.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 25 mai, 3 h. soir.

Les groupes des sénateurs des trois gauches se sont réunis en assemblée plénière. Le nombre de votants était de 110.

M. Léon Say a obtenu 56 voix.

M. Leroyer, 53.

M. Pelletan, 1.

M. Léon Say a été proclamé candidat des gauches.

Avant le vote, M. Pelletan avait déclaré que, dans l'intérêt de l'Union des gauches plus nécessaire que jamais, il croyait de son devoir de retirer sa candidature, et tout en remerciant ses amis il les pria de donner leurs voix à M. Leroyer. Ce dernier, malgré le patronage de M. Pelletan, n'a pu obtenir la majorité contre M. Léon Say.

Ce résultat est fort commenté. On dit qu'une partie des dissidents du centre gauche se sépare de M. Dufaure pour voter en faveur de M. Léon Say.

On dit aussi que si la candidature de M. Jules Simon était abandonnée par ceux sur le vote desquels on était en droit de compter, M. Dufaure et ses amis, d'accord, à ce sujet, avec toutes les droites, déposeraient des bulletins blancs.

Toutefois, rien n'est encore certain.

Paris, 25 mai, 3 h. 50 m. soir.

Le bruit court à l'instant que le général de Gallifet aurait envoyé des témoins à M. Henry Maret, par suite d'un article le concernant, publié par le *Mot d'ordre*.

Paris, le 25 mai 4 h. s.

En présence de l'attitude des dissidents du centre-gauche, M. Jules Simon a retiré sa candidature.

M. Léon Say sera élu par 149 voix environ.

Les députés de la Seine arrêtent les termes d'une interpellation sur les arrestations de la Place de la Bastille.

Blanqui sera très certainement élu le 13 juin; il parlera à la Chambre le 14 dans la discussion de l'interpellation de M. Lenglé sur la communication des dossiers des exclus de l'amnistie.

Bourse de Paris

Cours du 25 Mai.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 3 p. % amortissable, 4 1/2 p. %, 5 p. % and their respective values.

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 24 mai, CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

BIBLIOPHAGIE

La France, le département, la commune, par M. Maurice Block. J. Hetzel et Cie, éditeurs, 48, rue Jacob, Paris. 3 volumes gr. in-16; chacun, 1 fr. 50; par poste, 1 fr. 80.

M. Maurice Block vient d'entreprendre chez l'éditeur Hetzel une bien intéressante publication. Com-

bien de Français ne connaissant qu'en gros l'histoire administrative de leur pays! Sous un régime de suffrage universel, rien pourtant n'importe davantage que de posséder, à cet égard, les notions essentielles. Comment la France est organisée? Quelles sont les conditions de l'ingénieux mécanisme administratif auquel elle est soumise? Le premier de ces volumes rend compte de l'organisation et du rôle des grands pouvoirs publics; le second étudie le département, lien naturel entre l'Etat et la commune; le troisième examine l'organisation municipale, les attributions du maire et du conseil. Ainsi, suivant la juste comparaison de l'auteur, après avoir observé le mouvement des grandes roues motrices, il faut en suivre l'action à travers tous les rouages intermédiaires jusqu'à l'extrémité. C'est à l'extrémité que l'effet se produit; les roues motrices peuvent être comparées au manche, les organes extrêmes à la lame et c'est, en définitive, la lame qui coupe.

Pour un écrivain tel que M. Maurice Block, préparé à une pareille tâche par des travaux d'érudition de longue haleine, le savoir spécial n'est plus à louer; peu de livres renferment d'aussi solides enseignements sous un format plus concis. Mais ce qui mérite d'être signalé à tous, c'est la clarté de l'exposition, le charme de la démonstration familière. Ce sont bien des entretiens intimes que M. Maurice Block a voulu écrire; la forme dialoguée le sert à merveille et entretient ses lecteurs ce qu'une allure didactique aurait pu leur donner de pesant et d'apprêté. Le lecteur le moins versé en matière administrative y trouvera aisément connaissance avec les divers chapitres de cette instructive série, et, une fois qu'il aura commencé, il voudra aller jusqu'au bout. Un simple coup d'œil jeté sur la table des matières dirait ce que chacun de ces volumes soulève et résout des questions usuelles qu'il n'est point permis aujourd'hui d'ignorer. Nous souhaitons à cette bibliothèque le succès de propagande qu'elle mérite; elle est, son titre l'indique, spécialement à l'adresse des jeunes Français, mais plus d'un homme mûr voudra y compléter, sans fatigue nouvelle, sa première éducation et lui sera reconnaissant du service qu'elle lui aura rendu.

La Nouvelle Revue.

Sommaire de la livraison du 15 mai.

- Episodes de l'Histoire de la Contre-Révolution: La Conspiration du 12 mars 1814. (Quatrième partie), par M. Gilbert-Augustin Thierry. Un Naufrage en 1791 sur la côte de Madagascar, par M. E. Littré. Nos Mœurs économiques: Les Chambres syndicales de patrons, par M. Emile Berr. Le Charmeur (Première partie), par M. Marc Monnier. La Question du Théâtre-Lyrique, par M. Louis Gallet. Le Saint-Simon inconnu, par M. Georges Duplessis. Confidences interrompues, par M. Albert Le Roy. Paysages Normands (Poésies), par M. Emile Blémont. Le Salon de 1880, par X. Revue du Théâtre: Drame et Comédie, par M. Henri de Bornier. Lettres sur la Politique extérieure. Chronique politique. Journal de la quinzaine. Bulletin bibliographique.

Paris, 23, boulevard Poissonnière.

Revue de France.

Sommaire de la livraison du 15 mai.

- La Grande Grèce. — Paysages et Histoire: Tarente, par M. François Lenormant. Joanna, par Rhoda Broughton. M. Guizot dans sa Famille, par M. L. Derome. L'Homme et la Fortune (suite), drame en trois actes, par M. François Coppée. Une Victime de la constitution civile du clergé, par M. le Marquis de Ségur. Le Gouvernement de la restauration, d'après ses plus récents historiens, par M. Ernest Daudet. Souvenirs de Versailles pendant la Commune, par M. Léonce Dupont. Les deux Livres, nouvelle, par M. George Japy. Les Théâtres, par M. Edouard Thierry. La Quinzaine politique, par M. J. Valfrey. Bibliographie.

Bureaux: 13-15, quai Voltaire, Paris.

L'Univers Illustré

Sommaire du no du 15 mai.

- Teate: Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachsères. — Salon de 1880 (3e article), par Daniel Bernard. — Types russes, par A. Brunet. — Un tisserand irlandais, par E. Herbaut. — Théâtres, par Damon. — La lumière électrique au Salon; par F. Bourgeat. — Les dernières élections en Angleterre: quelques types d'hommes politiques, par R. Bryon. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Les Mines d'or dans le Transvaal, par R. Bryon. — Les Belles Amies de M. de Talleyrand, par M. Mary Summer (60). — Laboureur dans la Basse-Egypte, tableau de M. R. Beavis. — Bulletin financier. — Almeria, par E. H. — Courrier des Modes, par Mme Iza de Cérigny. Gravures: Arrivée de la Vega à Stockholm. — Types russes. — Un tisserand irlandais. — Les dernières élections en Angleterre: quelques types d'hommes politiques. — La lumière électrique au Salon: Exposition de sculpture. — Les mines d'or du Transvaal, Afrique australe. — Laboureur dans la Basse-Egypte, tableau de M. R. Beavis. — Espagne: le port d'Almeria. — Rébus.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 46. (15 mai 1880).
Actinométrie, par M. J. Violé. — La Régulation de la température chez les animaux, par M. Léon Frédéricq. — Erasme Darwin, par Henri Ferrarie. — Les Moteurs domestiques, par M. H. Fontaine. — Les Peuples qui deviennent nerveux. — Bulletin des sociétés savantes. — Bibliographie. — Chronique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 46 (15 mai 1880).
Le prince Albert et M. Gladstone, par Léon Quesnel. — Les Thèses de M. H. Marion, par M. A. Bureau. — Les Papiers inédits du duc de Saint-Simon, par M. Georges de Nouvion. — Un Fabuliste espagnol au XVIII^e siècle, Thomas Yriarte, par M. A. de Tréverret. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Louis Ulbach. — Bulletin.
On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.
Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.
Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

MAISON DE CONFIANCE
POUR LA POSE DES DENTS
20 ans de succès
AUDOUARD
EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.
A PARIS
et
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,
Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors (Lot), tous les mois du 1^{er} au 40. Faubourg Leclère en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelnuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhant, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr. Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit; mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — LÉON PEYLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES.
Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

Crédit Foncier de France

I. — Prêts hypothécaires à long terme de 10 à 60 ans sans amortissement.

Intérêt 4 45 % par an portant l'annuité à 4 80 % pour un prêt à 60 ans, et à 5 % pour un prêt à 50 ans. — Ces prêts sont remboursables à toute époque à la volonté de l'emprunteur.

II. — Prêts hypothécaires à court terme de 1 à 5 ans.

Intérêt 4 45 % par an. — Ces prêts ne sont pas remboursables par anticipation.

III. — Prêts communaux pour toute durée avec ou sans amortissement.

Intérêt 4 50 % par an ou au dessous suivant l'importance du prêt et sans aucune commission.

IV. — Les départements, les fabriques et autres établissements publics peuvent emprunter aux mêmes conditions que les communes, par acte sous seings privés, sans hypothèque et sans enregistrement.

Pour tous renseignements s'adresser: au Crédit foncier de France, rue neuve des Capucines, 19, à Paris, et en outre aux Notaires.

ENVOI GRATIS ET FRANCO
d'une Brochure pour la guérison radicale de
Hernies, hémorroïdes, rhumatismes
Maladies de vessie, Goutte, Gravelle.
Les demandes sont adressées au D^r CHOFFÉ
ANCIEN MÉDECIN DE LA MARINE
Paris, Boulevard St-Michel, 45, Paris

GRAINE DE LIN TARTIN
Pharmacie, place des Petits-Pères, 9, PARIS
Constipations, Coliques, Diarrhées,
Maladies du Foie et de la Vessie.
Une cuillerée à soupe matin et soir dans un
quart de verre d'eau froide.
La boîte : 1 fr. 80
DARTRES, DEMANGEAISONS, VICÉRIEUX
POMMADE FONTAINE, réputée souveraine, le pot : 2 fr.
ESSENCE DE SALSEPARILLE FONTAINE, le flacon : 5 fr.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

PLUS DE TÊTES CHAUVES!
HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS. — Guérison
des maladies du cuir chevelu. — Arrêt immédiat de la
chute des cheveux et Repousse certaine à tout âge
(à forfait). — AVIS AUX DAMES: Traitement
spécial pour la croissance et la conservation de
leur chevelure, même à la suite de couches. —
On envoie gratis renseignements et preuves. On jugera.
MALLERON, Chimiste, 85, rue de Rivoli (pr. le Louvre) PARIS.

Éviter les contrefaçons
**CHOCOLAT
MENIER**
Exiger le véritable nom
Livret des familles.
MM. les maires du département du Lot trou-
veront à l'imprimerie Layton le Livret de Fa-
mille à remettre gratuitement aux époux, lors
de la célébration du Mariage.
Pour tous les extraits et articles non-signés
proprieétaire-gérant, A. Layton.

Pharmacie centrale de Cahors.
Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.
ESCROUZAILLES
PHARMACIEN
Successeur de VINEL
Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Olyso.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.
Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Boofous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infallibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: **LECOQ ET BARGOIN.**
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTÈME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par **M. DIDES,**
Coiffeur parfumeur, 17, Boulevard Sud.

HAFNER PIERRE
BREVETÉ S. G. D. G. (22 MÉD. & DIPL. D'HON.)
12 et 14, Passage Jouffroy, PARIS
Fabrique, 4, rue Buffaut, PARIS
MÉD. D'OR À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878
COFFRES-FORTS TOUT EN FER
COFFRES-MURLES & COFFRETS EN FER POULI
Serrures de précision — Serrures de bâtiments
Envoi franco de Descriptions et prix-courants

ÉPILEPSIE
(mal caduc) guérit par correspondance
le médecin spécialiste Dr. Kullsch à Dresde-Neustadt (Saxe).
Plus de 8000 succès.

Lire la brochure de Dargent (du Gaulois).
Rente foncière (Cours actuel 600. Cours justifié 700.)
Ses avantages — sa hausse progressive.
Augmentation constante du revenu et du capital.
Rente de l'état et Rente foncière.
Propriété individuelle et propriété collective.
Traité de 260 millions avec le Crédit Foncier.
Résultats de premières acquisitions
En vente: Librairie Lecuir 17 boul. Montmartre, Paris.
Envoi: 30 centimes

LA NATIONALE
Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE À PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale
FONDS DE GARANTIE: 175 MILLIONS
ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie
RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE
Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie: 52,688,827 fr.
Arrérages payés aux Rentiers: 162,493,888 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière: 21,769,374 fr.
S'adresser pour les renseignements, à M. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre à Gourdon; Bap^{te} Planiol, à Souillac.

Maladies Secrètes
CAPSULES de RAQUIN au Baume de COPAHU
EST IMITATION OU CONTREFAÇON TOUT FLACON QUI NE PORTE PAS LA SIGNEATURE Raquin
Les CAPSULES RAQUIN sont les seules capsules au gluten approuvées par l'Académie de Médecine, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de Copahu.
NOTA. — On doit refuser comme étant une imitation frauduleuse tout flacon qui n'est pas conforme au spécimen ci-dessus, ou qui est revêtu d'une étiquette portant le nom de Raquin précédé de «dit de» système de — procédé de — imitation.
(Arrêt de la Cour d'Aix, 20 mars 1879.)
Le flacon de 64 Capsules: 5 fr. 40 — 3 fr. 50
DÉPÔT à PARIS, 78 et 80, Faubourg Saint-Denis ET DANS LES PHARMACIES
On l'on trouve également
LE PAPIER & LE VÉSICATOIRE D'ALBESPEYRES

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS
A. PAQUIGNON
MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
Admise à l'Exposition Universelle de 1878.
VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES
Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.
Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.
La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.
PRIX FIXE INVARIABLE
Tous les Envois sont faits Franco.

POÉSIES
PAR
M. LE V^e D'ARMAGNAC
Vol. de 240 pages.
Prix: 1 fr. 50, frais de port en sus.
EN VENTE
CHEZ CRAYSSAC, LIBRAIRE, A CAHORS, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

EXTRAIT DE SANG
Les Pilules dragéifiées d'extrait de sang de bouf, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, et quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.
Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.